

CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT CAGIRE-GARONNE-SALAT

COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE

6 FEVRIER 2019

Présents : Viviane BERLIN, Sébastien CHANFREAU, Joseph CYRUS, Danielle DAUSSEING, Luc DRUGEAT, Mathilde EXBRAYAT, Alain GRANCHAMP, Jean-Claude HEYRAUD, Christine LABELLE, Daniel PONS, Claude RIGAL, Alain SALLES, Anick SANHES, Denis SOUDAIS et 4 personnes intéressées.

Excusés : Christian ARAUZ a donné pouvoir à Alain SALLES
Stéphanie BALLEREAU a donné pouvoir à Viviane BERLIN ;
René BETOURNE a donné pouvoir à Danielle DAUSSEING ;
Françoise HUCHET a donné pouvoir à Jean-Claude HEYRAUD ;
Catherine JOKUMSEN a donné pouvoir à Claude RIGAL.

Préambule : Un point est fait sur le renouvellement de la composition du CLD, suite à diverses démissions. Dans l'immédiat :

- le Collège Citoyens est pourvu avec 9 membres,
- le Collège Associations peut accepter un membre,
- les collèges Economique et Personnalités Qualifiées peuvent accueillir 2 Membres chacun.

1 - ELECTION DES CO-PRESIDENTS

Il est proposé d'intégrer Luc DRUGEAT (personne associée) dans le Collège Citoyens. Cette adoption n'intervenant qu'à compter de ce jour, il est décidé qu'il ne prend pas part au vote, tout comme les personnes présentes qui ne sont pas membres du CLD.

Après un appel à candidatures infructueux, il est demandé un vote à bulletin secret de chacun des 13 votants habilités et 5 représentés. Chacun est invité à inscrire sur son bulletin, les personnes qu'il pense le mieux à même de le représenter.

CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT CAGIRE-GARONNE-SALAT

Le résultat du vote est le suivant :

Danielle DAUSSEING : 16 voix

Jean-Claude HEYRAUD : 7 voix

Denis SOUDAIS : 6 voix

René BETOURNE, Mathilde EXBRAYAT, Alain GRANDCHAMP, Grégory ORTET

Alain SALLES : 1 voix chacun

Vote blanc : 2 voix

Danielle DAUSSEING et Jean-Claude HEYRAUD acceptent le rôle de Co-Président qui leur est confié et remercient Stéphanie BALLEREAU et Sébastien CHANFREAU pour le travail réalisé sous leur co-présidence.

2 - REGLEMENT INTERIEUR

La majorité des membres présents a pris connaissance du projet diffusé par mail par JC. HEYRAUD qui a fait une synthèse des contributions. Il est proposé de l'étudier au cours d'une prochaine réunion ou de l'adopter immédiatement.

Des remarques sont apportées par plusieurs membres :

- la concertation semble la grande absente dans cette rédaction
Cependant, la rédaction de l'article 5 après l'expérience vécue le précise bien ;
- les articles 1-2-3 ne sont que la reprise des informations figurant sur le site internet de la Communauté de Communes
- une réunion plénière/mois paraît ambitieuse, cumulée avec les réunions de groupe de travail.
Il est fait remarquer que c'est le rythme de réunions de l'année écoulée.
- Un débat s'ouvre sur la nécessité d'aller vers les citoyens afin de mieux prendre en compte leurs attentes.
Des expériences infructueuses pour mobiliser des citoyens sont rapportées. Cette approche ne relève pas du règlement intérieur mais d'un projet de concertation citoyenne.
- Le manque de retours de la part des élus de la Communauté de Communes sur les travaux du CLD est soulevé.
La rédaction de l'article 6 du R.I. donne mandat aux Co-présidents pour interpellier les Elus sur les engagements qu'ils comptent prendre, sans qu'il soit utile de prévoir une rédaction particulière.

CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT CAGIRE-GARONNE-SALAT

- Il est demandé que la rédaction de l'article 3 sur les réunions soit reformulée.

Après ces discussions et prise en compte des observations, il est convenu que le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

3 - CONCERTATION

M. EXBRAYAT a soumis au CLD un texte dont une partie est reprise dans le Règlement Intérieur. Elle est invitée à présenter l'approche qu'elle propose d'une concertation citoyenne en soutien au travail du CLD dans un document spécifique.

4 - RELATIONS AVEC LES ELUS

L'ensemble des participants s'accorde à dire qu'il y a urgence à obtenir une position du Président et des Elus aux propositions faites par le CLD à la Communauté de Communes.

Parmi les sujets prioritaires :

1. L'annuaire des producteurs avant que les données ne se périment.
2. La réponse au courrier de transmission des 3 rapports d'étape du groupe de travail «valorisation des produits du terroir et circuits courts»
3. L'engagement pour les suites à donner au rapport sur la voie verte phase 2.
4. Des informations sur la prise en compte ou non des propositions faites dans le cadre du Plan Climat.

5 - VOIE VERTE PHASE 2

Le document correspondant a été diffusé à tous les membres du CLD le 28 janvier dernier.

Les informations recueillies auprès du département de l'Ariège laissent penser que ce dernier envisage de programmer en 2020 le tronçon manquant Prat-Pont de Lacave qui fait la jonction avec la Haute-Garonne.

Sur la même base que les travaux en cours entre Roquefort et Salies en 2019 lancés par le Département, il paraît indispensable de réaliser à la même échéance que l'Ariège soit 2020, le tronçon Castagnède-His.

CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT CAGIRE-GARONNE-SALAT

Le dossier complet relatif à ce projet propose au Conseil Communautaire de Cagire-Garonne-Salat de prendre une délibération pour obtenir du Conseil Départemental les études correspondantes et la programmation de cette opération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - PROCHAINE REUNION

Jeudi 7 mars 2019 à 20h30